

Sauveteur Secouriste du Travail

Maintien et Actualisation des Compétences

Objectifs

Maintenir et actualiser les compétences du sauveteur secouriste du travail afin d'intervenir efficacement face à un accident de travail ou d'un malaise.

Contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise en étant acteur de la prévention.

Prérequis

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Public concerné

Tout salarié, demandeur d'emploi, accessibilité handicap

Durée

7h soit une journée (9h – 17h)

Nombre de stagiaires requis

4 minimum et 10 maximum

Intervenant

Formateur certifié INRS

Méthodes pédagogiques

- Retour d'expériences
- Etudes de cas,
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir
- Travaux pratiques
- Simulation

Coût de la formation

- 600€ HT la journée en intra
- 130€ HT/personne en inter "Luçon"



Programme

Information sur les changements techniques et gestuels ainsi que sur les nouveaux dispositifs réglementaires de prévention.

Thème 1 : Intervenir face à une situation d'accident

- Révisions des gestes d'urgence, rappel lors de démonstrations commentées et justifiées, des techniques et des procédures du sauvetage et de secourisme au travail.
- Cas concrets formatifs qui permettent d'évaluer les écarts avec les gestes attendus. Cas concrets de synthèses pour valider la formation.

Thème 2 : Appliquer ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Rappel les points spécifiques de prévention relatifs à l'entreprise
- Propositions des moyens de préventions adaptés lors des cas concrets.

Validation

2 épreuves certificatives : mise en situation et questionnement oral.

Un **certificat de SST** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable selon les critères de certification de l'INRS. Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est valable 24 mois. La prolongation de la validité de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » tous les 24 mois ainsi qu'à la réussite des épreuves certificatives.